

ASSEMBLÉE GENERALE DU 2 JUIN 2017

PROCÈS-VERBAL

Lieu : Essertine-sur-Yverdon (VD), Restaurant de La Balance
9h30 : Ouverture de l'assemblée par Jacques Doutaz
11h00 : Fin de l'assemblée
Présences : 22 personnes sont présentes
Excusés : 13 membres sont excusés
Procès-verbal : Pascal Junod

Ordre du jour

1. Accueil et mot de bienvenue ; présences et excuses
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 10 juin 2016 à Lyss (BE), voir www.cpp-apw.com/
4. Mouvements au niveau des membres (admissions, démissions)
5. Renouvellement du comité
6. Rapport du Président sur l'activité 2016
7. Comptes de l'exercice 2016, y compris rapport des vérificateurs
8. Programme d'activités 2017 :
 Décision de principe sur le financement des cours de formation continue
 Proposition de cours
9. Budget 2017
10. Assemblée 2018 : date, lieu, thème et responsabilité
11. Voyage d'étude 2018
12. Divers

1. Accueil et mot de bienvenue ; présences et excuses

Jacques Doutaz souhaite la bienvenue aux 22 personnes présentes (plus qu'annoncées !) et remercie le service forestier local pour son appui à l'organisation de cette assemblée générale suivie d'une présentation et visite de différents peuplements de noyers.

Présences et personnes excusées : voir listes en annexe.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté sans modification.

3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 10 juin 2016 à Lyss (BE)

Le procès-verbal, disponible en ligne sur www.cpp-apw.com/, est accepté avec remerciements à son auteur.

4. Mouvements au niveau des membres (admissions, démissions)

Adhésions : M. Patrick Ecoffey, garde forestier, La Tour-de-Trême (adhésion en 2017)
M Gaetan Faessler, garde forestier, Avenches (adhésion en 2017)

D'autre part, M. Pascal Roschy, ingénieur forestier et enseignant au Centre forestier de formation de Lyss depuis le 1^{er} décembre 2016, est d'accord de représenter le CEFOR au sein de la CPP.

Démissions : néant

Avec les trois nouveaux visages qui rejoignent les rangs de la CPP, l'effectif est le suivant :

Au 31 mai 2017, l'association compte **63 membres**, dont 9 institutions-entreprises, 10 cantons-communes-bourgeoisies et 44 membres individuels cotisants.

La tendance est à la hausse, ce qui est réjouissant. Il n'en reste pas moins que la promotion de l'association représente un défi constant. Dans ce but, le flyer de présentation de la CPP (téléchargeable depuis www.cpp-apw.com/culture-et-promotion-des-bois-precieux-cpp/association/) est à utiliser/diffuser sans modération.

5. Renouvellement du comité

Aucune démission au sein du comité n'est à signaler. Celui-ci est reconduit par applaudissement.

Le président rappelle la constitution du comité actuel et souligne le travail important réalisé par celui-ci ainsi que par Mme Cécile Krumm, qui, sans être membre de la société, n'en est pas moins la précieuse secrétaire-caissière.

Afin de poursuivre la collaboration étroite entre la CPP et la formation sylvicole des futurs gardes forestiers, Jacques Doutaz s'est approché de Pascal Roschy pour lui demander s'il était disposé de rejoindre le comité. Celui-ci s'étant déclaré d'accord, c'est à l'unanimité que l'assemblée accepte de nommer Pascal Roschy au comité de l'association.

6. Rapport du Président sur l'activité 2016

Le rapport du Président (voir en annexe) retrace les points forts de l'année écoulée (assemblée générale à Lyss avec exposé sur les forêts de Bornéo suivi d'une visite de la parcelle de Gitzirain ; cours sur le thème du mélèze à Montmollin avec 16 participants ; cours relatif aux mesures sylvicoles dans un bas perchis de chêne à Faoug avec 25 participants). A l'issue du tour d'horizon des activités 2016, Jacques Doutaz remercie les membres du comité, les réviseurs ainsi que tous les membres de l'association. Il souligne l'excellente ambiance qui prévaut au sein des activités de l'association.

L'assemblée prend acte de ce rapport et l'accepte sans voix discordante.

7. Comptes de l'exercice 2016, y compris rapport des vérificateurs

L'état des comptes au 31 décembre 2016 est remis aux participants. La fortune s'élève à CHF 42'801.26 ce qui représente un déficit de CHF 1'850.85. Jacques Doutaz précise que la subvention pour l'organisation des cours (CHF 5'000.-) n'a été versée qu'en janvier 2017, ce qui péjore l'exercice 2016, mais représente un bonus pour l'exercice 2017.

Les comptes ont été contrôlés le 27 avril 2017 par les vérificateurs (Gilbert Leresche et Pierre-Alain Crausaz). Le rapport des vérificateurs, confirmant l'exactitude et la bonne tenue de la comptabilité, est lu par Gilbert Leresche. Les vérificateurs proposent à l'assemblée d'accepter les comptes 2016

et de donner décharge à la caissière Mme Cécile Krumm en la remerciant pour la qualité de son travail.

L'assemblée accepte les comptes à l'unanimité.

8. Programme d'activités 2017

8.1. Décision de principe sur le financement des cours de formation continue

Suite à une correspondance de CODOC signalant que l'appui financier de la Confédération ne serait désormais plus possible pour les cours dont la finance de participation est inférieure à CHF 250.- / personne, le comité soumet deux propositions à l'assemblée :

1 : Augmentation des frais de participation aux cours (**CHF 250.- / personne**) afin de pouvoir obtenir l'appui de la part de CODOC. Cette solution permet à la CPP de « rémunérer » Les organisateurs des cours puis de voir l'éventuel déficit pris en charge par CODOC.

2 : Maintien des tarifs de participation actuels (**CHF 130.- pour les membres CPP ; CHF 150.- pour les non-membres**). Cette variante n'étant plus honorée par CODOC, il s'agira, dans la mesure du possible, de collaborer avec des intervenants qui sont membres de l'association et qui se mettent à disposition de celle-ci.

Dans la discussion qui précède le vote, plusieurs membres relèvent la très bonne qualité des cours CPP. Il s'agit de cours sur le terrain avec un important volet pratique, caractérisé par le transfert de connaissances et l'échange d'expériences. Certains jugent qu'une augmentation des frais de cours n'est pas compatible avec les « budgets formation limités » des entreprises forestières et qu'elle agirait de façon dissuasive sur la fréquentation des cours. D'autres fustigent le fait que les thèmes des cours CPP soient relativement mal évalués par CODOC et pointent du doigt un certain « business de formation ». Pour maintenir l'attrait de nos cours, il faut éviter toute forme de « course à l'armement » et compter sur le fait que dans le décompte final des cours, une partie du travail des intervenants soit honorée et qu'une partie soit offerte à l'association. Il est relevé également, si des experts externes devraient être rémunérés, que l'association dispose d'un coussin financier de quelques CHF 42'000.-.

Au vote, c'est la **proposition N°2** qui l'emporte à une très large majorité qui frôle même l'unanimité.

8.2. Proposition de cours

L'idée d'un cours sur le **bois de résonance** est à reprendre en 2018 car les résultats de l'étude neuchâteloise sur le *bois de haute qualité d'épicéa* ne seront pas publiés avant la fin de l'année 2017.

Jean-Pierre Rausis propose pour l'automne 2017 une journée de formation dédiée à la « **Production mixte de bois précieux** », avec un volet traitant des revenus annexes pour financer les soins à la jeune forêt (cerisier, châtaignier, chêne... + sapin de Nordmann, 6 surfaces avec des méthodes différentes).

L'assemblée remercie Jean-Pierre Rausis de cette heureuse initiative. La date retenue est celle du **vendredi 10 novembre 2017**. L'annonce du cours sera mise en ligne sur Internet par Jacques Doutaz.

9. Budget 2017

Le budget 2017 proposé par le comité est remis aux participants. Celui-ci prévoit un bénéfice de CHF 6'080.-.

A noter la grande surprise et le plaisir de bénéficier d'un don de CHF 13'000.- de la part de l'association dissoute CIVAF. Pierre Cherbuin donne quelques explications ainsi qu'une brève rétrospective historique de la CIVAF (Communauté d'intérêt de valorisation des bois feuillus), mise en place en 2004 dans le cadre du projet Lignopôle, la CIVAF a été dissoute en mai 2017 par décision de ses membres. La communauté a décidé de verser son actif à trois associations (CPP, proQuercus, société vaudoise de sylviculture) poursuivant des buts similaires de valorisation du bois. Le budget 2017 est accepté à l'unanimité.

10. Assemblée 2018 : date, lieu, thème et responsabilité

A l'initiative de Thomas Peter, la prochaine assemblée générale se dessine comme suit :

Date : Vendredi 8 juin 2018.

Lieu : Région Aarberg.

Thème : Matériel forestier de reproduction, rôle de la Pépinière de Lobsigen.

11. Voyage d'étude 2018

Compte-tenu de son changement d'emploi l'année dernière et de ses disponibilités actuelles limitées pour la CPP (2.5 jours par an), Jacques Doutaz souhaite qu'un groupe de travail se mette en place pour l'organisation du voyage d'étude. Comme évoqué l'année dernière (cf. PV 2016), l'idée est de pouvoir réunir 12 à 18 personnes pour ce voyage, en ouvrant si nécessaire la participation à la société vaudoise de sylviculture (SVS).

Après un rapide tour de table, le comité d'organisation et les dates sont retenus comme suit :

Comité d'organisation : Cyril Combremont
Michel Félix
Un représentant de la SVS

Dates à communiquer : 31 mai + 1 et 2 juin 2018.

12. Divers

Jacques Doutaz informe l'assemblée d'une lettre reçue du service des finances du canton de Bern mentionnant le fait que la CPP a jusqu'à présent été exonérée d'impôts, mais que selon l'argent généré par l'association, cette pratique pourrait être revue ! Jacques s'est fendu d'une réponse précisant le but non lucratif de la CPP, plus de nouvelles depuis.

Pierre Cherbuin fait remarquer, suite au Forum WSL « Changement climatiques » ainsi qu'à une rencontre HAFL relative à la valorisation des bois feuillus, que les billes de pied feuillus sont un atout d'avenir. Ainsi, **les objectifs défendus par la CPP sont d'une grande actualité.**

Gilbert Leresche signale son prochain changement de fonction. Son successeur au sein du Groupement forestier Payerne-Avenches sera Julien Perey.

Boudry, le 9 juin 2017

Pour le PV : Pascal Junod

Annexes :

1. Liste des personnes présentes
2. Liste des personnes excusées
3. Rapport du Président
4. Extrait des comptes 2016
5. Budget 2017